



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance ordinaire du 5 septembre 2017**

– **4<sup>e</sup>** –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
  - M. Ben Valkenburg, vice-président
  - Mmes Diane Beudet  
Marie-José Mastromonaco  
Mélanie Robinson  
Julie Wagner
  - M. Jocelyn Pauzé
- ABSENT :**
- M. Kenneth George
- Sont aussi  
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
  - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 1  
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 2
  - Mme Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 3
  - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mmes Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs  
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences
  - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles  
René Morales, directeur du Service du développement et  
de l'innovation professionnelle
  - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de  
l'information

Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice par intérim du Bureau de projets institutionnels  
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

La présidente propose de commencer la séance du comité exécutif avec la présentation du rapport d'information portant sur l'état de situation au regard des postes enseignants à la formation générale des jeunes au 5 septembre 2017.

Mme Mafalda Nobre, coordonnatrice au Bureau de la dotation, explique le processus de dotation mis en place afin de pourvoir les postes enseignants à la rentrée et expose les différentes situations qui viennent complexifier ce travail. Mme Nobre ajoute que son personnel est en communication constante avec les directions d'établissement afin de répondre à leurs besoins en personnel enseignant.

Bien que son bureau privilégie le curriculum vitae des personnes qualifiées en pédagogie, les candidatures qui présentent des formations en lien avec l'éducation sont également prises en compte pour des remplacements temporaires. Elle souligne que différentes stratégies sont déployées afin de faciliter les remplacements.

Pour sa part, M. Jean Ouimet présente le plan de communication développé pour soutenir les directions d'établissement afin de leur permettre de tenir les parents informés lors de situations de remplacements multiples.

M. Robert Gendron ajoute que les directions d'établissement sont au courant du fait que les services centraux assurent une veille pour pourvoir les postes et que la Direction générale suit de près les situations qui pourraient nécessiter des ententes particulières.

Mme Mafalda Nobre mentionne qu'il y a également un problème de recrutement du côté des services de garde étant donné les horaires atypiques pour ces postes.

\*\*\*\*\*

## 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-01-345 Direction générale – personnel professionnel non enseignant et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – poste d'analyste et poste d'agent de bureau classe 1 – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

A-31-3246 Service des ressources financières – école Saint-François-d’Assise – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2443P – attribution d’un contrat

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal du 22 août 2017 » :
  - a) Programme d’enseignement des langues d’origine (PELO)
  - b) Plan de communication au regard des chantiers et des travaux dans les écoles
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Article de *La Presse* qui traitait du travail des directions d’établissement
  - b) Demandeurs d’asile
  - c) Récréation
- retirer les articles suivants :

A-10-121 Service de l’organisation scolaire – projet de consultation relatif aux calendriers scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, aux jours chômés et payés du personnel enseignant et aux semaines de fermeture institutionnelle

A-34-2851 Service du secrétariat général – entente de services avec le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) – soutien à l’utilisation des technologies et ressources numériques pour l’enseignement et l’apprentissage spécialisés pour les clientèles de l’adaptation scolaire et de l’éducation préscolaire – année scolaire 2017-2018

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017
  - a) Programme d’enseignement des langues d’origine (PELO)
  - b) Plan de communication au regard des chantiers et des travaux dans les écoles

- 4- Affaires nouvelles :
- a) Article de *La Presse* qui traitait du travail des directions d'établissement
  - b) Demandeurs d'asile
  - c) Récréation
- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan Réussir
  - b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
  - e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-345 Direction générale – personnel professionnel non enseignant et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – poste d'analyste et poste d'agent de bureau classe 1 - création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 8- A-10-119 Service de l'organisation scolaire – Club des petits déjeuners – entente de partenariat – année scolaire 2017-2018
- 9- A-11-100 Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 10- A-11-101 Services éducatifs – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2017-2018
- 11- A-29-1829 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel syndiqué – modification au plan de l'effectif 2017-2018

- \* 12- A-29-1831 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – régime de rémunération différée – nomination d’un fiduciaire
  
- 13- A-29-1832 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général – modification au plan de l’effectif 2017-2018
  
- 14- A-31-3246 Service des ressources financières – école Saint-François-d’Assise – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2443P – attribution d’un contrat
  
- 15- A-33-1081 Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – réaménagement des classes d’esthétique
  
- 16- A-33-1087 Service des ressources matérielles – École des métiers de la construction de Montréal – travaux d’aménagement de deux ateliers de soudure
  
- 17- A-33-1090 Service des ressources matérielles – école FACE – travaux supplémentaires dans le cadre de l’inspection et de la sécurisation des façades
  
- 18- A-34-2812 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
  
- 19- A-34-2813 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
  
- 20- A-34-2825 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
  
- 21- A-34-2826 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
  
- 22- A-34-2827 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
  
- 23- A-34-2828 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
  
- 24- A-34-2829 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

- 25- A-34-2830 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
- 26- A-34-2831 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
- 27- A-34-2832 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
- 28- A-34-2833 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
- 29- A-34-2834 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
- 30- A-34-2835 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
- 31- A-34-2840 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017
- 32- Information :
  - a) Version finale de l’entente tripartite avec la Fondation CSDM et l’organisme Kids Code Jeunesse
  - b) A-29-1833 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation au regard des postes enseignants à la formation générale des jeunes au 5 septembre 2017
- 33- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 août 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017

- a) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)

La présidente souhaite recevoir, à la prochaine séance du comité exécutif, une ébauche de la lettre d'information portant sur le PELO destinée aux directions d'établissement et aux conseils d'établissement. Elle suggère que la lettre précise les personnes concernées par ce programme ainsi que les modalités d'inscription.

À cet égard, il est mentionné que le responsable du PELO rencontrera les directions des écoles primaires la semaine prochaine afin de leur fournir des informations au sujet de ce programme et de répondre à leurs questions.

- b) Plan de communication au regard des chantiers et des travaux dans les écoles

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'elle sera en mesure de fournir plus d'information sur le plan de communication à la séance du comité exécutif du 19 septembre prochain. Elle ajoute que ce sujet sera traité lors des rencontres d'unité avec les directions d'établissement.

4. Affaires nouvelles

- a) Article de *La Presse* qui traitait du travail des directions d'établissement

La présidente mentionne que l'article paru dans le journal *La Presse+* du 2 septembre 2017 portant sur le travail des directions d'établissement permettait d'avoir une vue détaillée de leur tâche tout en valorisant cette fonction.

Elle remercie M. Martin Lewis, directeur de l'école Père-Marquette, et Mme Diane Paquette, directrice de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, pour la qualité de leur témoignage livré dans cet article.

- b) Demandeurs d'asile

La présidente mentionne qu'elle se rendra à Québec le mercredi 6 septembre prochain, accompagnée de M. Marc Prescott et de M<sup>e</sup> Geneviève Laurin, afin de présenter le mémoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sur le projet de loi 144 à la commission parlementaire prévue à cet effet. Ce projet de loi a pour objet la gratuité scolaire pour les sans-papiers et la scolarisation à domicile.

M. Marc Prescott présente aux membres du comité exécutif le directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire, M. Mathieu Desjardins, qui chapeaute le dossier de l'accueil et des demandeurs d'asile.

Ce dernier explique que, pour le moment, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) analyse la situation quant aux demandeurs d'asile qui résident dans les centres d'hébergement et qui n'ont pas encore d'adresse fixe. À ce jour, des activités éducatives et de francisation sont proposés aux enfants et aux adultes qui se trouvent dans ces centres d'hébergement. Ces activités sont encadrées par des organismes communautaires qui travaillent en collaboration avec les Services éducatifs de la CSDM et le PELO. M. Desjardins rappelle que ce sont six centres d'hébergement qui se trouvent sur le territoire de la CSDM. C'est un dossier en constante évolution et des communications régulières se font avec le MEES afin d'harmoniser les actions en fonction des orientations retenues par le ministre.

Pour leur part, les demandeurs d'asile en provenance des États-Unis qui ont une preuve d'adresse peuvent maintenant s'inscrire dans les écoles de la CSDM. À ce jour, 16 d'entre eux ont procédé à une inscription et 39 autres sont en attente d'inscription.

En ce qui concerne les autres dossiers de l'accueil, à savoir ceux qui suivent les voies habituelles, M. Desjardins mentionne qu'il y a une augmentation de 20 % des demandes par rapport à l'année dernière à pareille date. Cela aura un impact important sur la capacité d'accueil dans les écoles de la CSDM. Le Service de l'organisation scolaire a augmenté son effectif afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes d'inscription à l'accueil. Malgré tout, les rendez-vous pour les inscriptions en classe d'accueil sont rendus à la mi-septembre.

M. Prescott souligne qu'avec l'annonce faite le jour même de la fin du programme des Dreamers aux États-Unis (800 000 jeunes migrants sans papiers), il pourrait y avoir de nouveaux demandeurs d'asile. La situation doit être suivie de près.

#### c) Récréation

M. Ben Valkenburg souligne la participation de Mme Marie-Hélène Guimont, conseillère pédagogique à la CSDM, à la réalisation du document « Pour réussir à l'école, mieux vaut ne pas manquer la récréation ». Il rappelle l'importance d'encourager l'activité physique et ajoute que la récréation est un moment opportun pour bouger.

Il mentionne également que l'organisme Altergo a produit un guide intitulé « Suivez le guide » qui suggère des activités physiques aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles. Il souhaite que ce dernier soit mis à la disposition des établissements scolaires ainsi que des parents de la CSDM.



5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

c) Qualité de l'air

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

La présidente souhaite recevoir un tableau non exhaustif qui résume ce qui est fait à ce jour dans l'ensemble des lots présentés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (du lot 1 au lot 7). Elle suggère d'énumérer les projets livrés à ce jour, ceux en cours et, dans le cas des projets reportés, les raisons du report. Le tableau pourra également contenir les informations sur le nombre de classe où il y avait un écart de financement.

Elle mentionne que ce tableau pourra être présenté lors de la rencontre portant sur le lot 8 prévue avec le MEES.

Par ailleurs, étant donné l'ampleur des chantiers et des travaux à venir dans les immeubles de la CSDM, la présidente souhaite que soit déposée à une prochaine séance du comité exécutif une planification qui présentera les besoins anticipés en personnel au Service des ressources matérielles (chargés de projets, soutien administratif, etc.). Mme Lucie Painchaud suggère d'inscrire ce sujet à une table d'échanges.

e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

La présidente mentionne que la signature des baux avec les locataires de la CSDM se poursuit.

f) Offre alimentaire

La présidente fait état d'un reportage portant sur l'offre de services alimentaires dans la municipalité de Bonaventure où une entreprise externe propose une grande diversité de produits, ce qui a pour effet de favoriser la consommation de repas à la cafétéria de l'école par les élèves.

- g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson mentionne que les assemblées générales sont en cours dans les écoles et qu’il est important de faire suivre rapidement les informations nominatives des parents élus en assemblée générale au comité de parents. Les directions d’unité sont invitées à faire un rappel à leurs directions d’établissement.

Par ailleurs, il est demandé de rappeler aux directions d’établissement la directive concernant les boîtes à lunch, à savoir qu’il n’y a pas d’interdiction sur les aliments et qu’aucun aliment ne doit être jeté ou confisqué par l’école. De même, il ne peut y avoir de règles pour les collations qui interdiraient certains produits, tel le yogourt en sachet, les oranges ou tout autre aliment.

7. Direction générale – personnel professionnel non enseignant et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – poste d’analyste et poste d’agent de bureau classe 1 – création de postes – modification au plan de l’effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-01-345 en date du 31 août 2017  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins associés aux mandats et travaux de la Direction générale et du Service du secrétariat général;

CONSIDÉRANT une volonté d’améliorer et de bonifier les services offerts par le Centre de services partagés – Centre d’excellence en soutien administratif (CSP-CESA);

CONSIDÉRANT la mission première du projet CSP-CESA, de soutenir les services lors des périodes de pointe;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la création d’un poste annuel à temps complet d’agent de bureau, classe 1 au bureau de la Direction générale et d’IMPUTER la dépense à l’indice 050-000-1-52110-150;
- 2° d’APPROUVER la création d’un poste annuel à temps complet d’analyste au bureau de la Direction générale, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 050-000-1-52110-160;

3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria et le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel professionnel syndiqué (résolutions 8 et 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

8. Service de l'organisation scolaire – Club des petits déjeuners – entente de partenariat – année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-10-119 en date du 16 août 2017  
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a adopté la *Politique de l'enfant* en juin 2016;

CONSIDÉRANT que cette politique, qui place les enfants de 0 à 17 ans au cœur des priorités de la Ville de Montréal, est assortie d'un budget de 25 M\$ (sur une période de cinq ans), ce qui se traduit par des actions concrètes menées en concertation avec de nombreux partenaires, dont le Club des petits déjeuners;

CONSIDÉRANT que le Club des petits déjeuners contribue à offrir aux élèves fréquentant les écoles les plus défavorisées un déjeuner avant le début des classes;

CONSIDÉRANT que le Club des petits déjeuners est présent dans certains établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) depuis quelques années afin de soutenir les élèves des milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour d'autres écoles de la CSDM de participer à ce programme;

CONSIDÉRANT la volonté du Club des petits déjeuners d'intégrer de nouvelles écoles dans ce programme au cours de la prochaine année scolaire et de conclure une entente de partenariat (centralisée) avec la CSDM à cet effet;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat (centralisée) déposée à l'annexe 1 du présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

1° de CONCLURE l'entente de partenariat (centralisée) déposée à l'annexe 1 du présent rapport avec le Club des petits déjeuners;

2° de MANDATER le directeur du Service de l'organisation scolaire pour voir à la mise en œuvre de cette entente.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose de biffer le 2<sup>e</sup> considérant. De plus, elle propose de déplacer le 4<sup>e</sup> considérant en premier lieu.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que le Club des petits déjeuners est présent dans certains établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) depuis quelques années afin de soutenir les élèves des milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a adopté la *Politique de l'enfant* en juin 2016;

CONSIDÉRANT que le Club des petits déjeuners contribue à offrir aux élèves fréquentant les écoles les plus défavorisées un déjeuner avant le début des classes;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour d'autres écoles de la CSDM de participer à ce programme;

CONSIDÉRANT la volonté du Club des petits déjeuners d'intégrer de nouvelles écoles dans ce programme au cours de la prochaine année scolaire et de conclure une entente de partenariat (centralisée) avec la CSDM à cet effet;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat (centralisée) déposée à l'annexe 1 du présent rapport;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE l'entente de partenariat (centralisée) déposée à l'annexe 1 du présent rapport avec le Club des petits déjeuners;
- 2° de MANDATER le directeur du Service de l'organisation scolaire pour voir à la mise en œuvre de cette entente.

9. Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de postes – modification au plan de l’effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-11-100 en date du 23 août 2017  
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’ouverture d’une classe d’élèves présentant un trouble du spectre de l’autisme (TSA) au primaire à l’école Alphonse-Desjardins annexe;

CONSIDÉRANT l’ouverture d’une classe d’élèves présentant un TSA au préscolaire à l’école Alphonse-Desjardins annexe;

CONSIDÉRANT l’ouverture d’une classe d’élèves présentant un TSA au primaire à l’école Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT que les devis de service pour les classes ayant un mandat institutionnel prévoient des services de soutien pour chaque classe;

CONSIDÉRANT que le financement des ressources de soutien provient des devis institutionnels;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER deux postes saisonniers à temps complet de technicien en éducation spécialisée à la Direction adjointe aux services à l’élève et à l’adaptation scolaire, ayant comme lieu d’exercice l’école Alphonse-Desjardins annexe, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisée à la Direction adjointe aux services à l’élève et à l’adaptation scolaire, ayant comme lieu d’exercice l’école Ludger-Duvernay, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23140-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés à la Direction adjointe aux services à l’élève et à l’adaptation scolaire, ayant comme lieu d’exercice l’école Alphonse-Desjardins annexe, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23410-160;
- 4° de MODIFIER, en conséquence, le plan de l’effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

10. Services éducatifs – ententes avec des établissements d’enseignement privés pour l’année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-11-101 en date du 21 août 2017  
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés en vue d’offrir des services spécialisés à certains élèves;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d’intérêt public par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) et qu’ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier,
- Centre d’intégration scolaire,
- Centre François-Michelle,
- Centre pédagogique Lucien-Guilbault,
- École Peter-Hall,
- École Vanguard,
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif (À pas de géants);

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MEES;

CONSIDÉRANT que la demande d’allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée avant le 30 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d’allocations au MEES;

CONSIDÉRANT que ces ententes entraînent un coût pour le transport d’élèves;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d’une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ces établissements sont en mesure de répondre aux besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, à l’exception des nouveaux élèves dirigés vers l’école Vanguard, ce sont les élèves présentant un profil de troubles associés pour lesquels la CSDM n’a pas tous les services requis qui sont dirigés vers les établissements privés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER à la Direction adjointe aux services à l'élève et à l'adaptation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2017-2018;
- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer les ententes avec les établissements privés.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel syndiqué – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1829 en date du 22 août 2017  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1 ou au fonds 7 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER deux postes annuels à temps partiel, à 20 %, de psychoéducateur à l'école Alphonse-Desjardins et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-023-1-23140-140;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, de psychoéducateur à l'école Saint-Paul-de-la-Croix et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-100-1-26140-140;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'orthophoniste à l'école Ludger-Duvernay et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-140-7-23130-140;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'orthophoniste à l'école Saint-Justin et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-003-7-23130-140;
- 5° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel professionnel syndiqué (résolution 8 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

\*12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – régime de rémunération différée – nomination d’un fiduciaire

Document déposé : Rapport A-29-1831 en date du 29 août 2017  
de M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert et de M. Alain Poirier  
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général – modification au plan de l’effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1832 en date du 24 août 2017  
de M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nature des tâches administratives qui seront attribuées au titulaire du poste de technicien en administration, option paie et avantages sociaux;

CONSIDÉRANT la volonté du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de rehausser la compétence de son personnel du Bureau de la paie et des avantages sociaux, notamment par ses agentes de formation;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences possède les fonds nécessaires au fond 1 pour financer le différentiel salarial entre un poste agent de bureau classe principale et celui de technicien en administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ABOLIR le poste 4104-1951 d’agent de bureau classe principale au Bureau de la paie et des avantages sociaux;
- 2° de CRÉER un poste de technicien en administration, option paie et avantages sociaux, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 513-000-1-52330-150;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).



14. Service des ressources financières – école Saint-François-d’Assise – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2443P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3246 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’agrandissement et le réaménagement de l’école Saint-François-d’Assise;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le montage financier présenté au rapport démontre que les sources de financement combleront les dépenses prévues pour le projet de l’agrandissement et du réaménagement de l’école;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 7 894 900 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Groupe Geysler inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’agrandissement et le réaménagement à l’école Saint-François-d’Assise;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – réaménagement des classes d’esthétique

Document déposé : Rapport A-33-1081 en date du 31 août 2017  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin d’offrir des installations répondant au nouveau programme pédagogique du ministère;

CONSIDÉRANT qu’un plan préliminaire d’aménagement des locaux a été développé par les firmes *Bertrand Paquette* et *CBA* experts-conseil;

CONSIDÉRANT qu’étant donné les délais serrés, un appel d’offres public pour retenir une firme d’architectes ne permettrait pas de respecter l’échéancier imposé;

CONSIDÉRANT que la livraison des nouvelles installations doit se faire impérativement pour la rentrée 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la firme *Bertrand Paquette* connaît déjà le bâtiment, ainsi que toutes les contraintes et enjeux du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le budget de l’École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) pour le matériel, l’appareillage et l’outillage (MAO) et le financement dans le cadre des mesures 50580 et 50512 sont insuffisants pour le financement du projet;

CONSIDÉRANT qu’une demande de financement complémentaire est requise dans le cadre de la mesure 50512 – Ajout ou réaménagement d’espace pour la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu’à défaut d’obtenir le financement complémentaire du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 50512, le financement devra soit être autorisé à même l’enveloppe de maintien d’actifs 2017-2018, soit être financé à même le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu’il n’est pas envisageable d’interrompre toutes les activités pédagogiques durant les travaux et que certaines interventions seront donc effectuées en cohabitation, à partir de cet hiver jusqu’à l’été 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la Direction générale, en collaboration avec le Service du développement et de l'innovation professionnelle, la direction de l'unité et le Service des ressources matérielles, pour déposer une demande de financement complémentaire dans le cadre de la mesure 50512 — Ajout ou réaménagement d'espace pour la formation professionnelle;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à la firme *Bertrand Paquette* pour la poursuite du projet, en vertu de l'article 13 (4) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), soit au motif qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public.

16. Service des ressources matérielles – École des métiers de la construction de Montréal – travaux d'aménagement de deux ateliers de soudure

Document déposé : Rapport A-33-1087 en date du 31 août 2017  
de M. Antoine Juders Michel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 26 juin 2017, le Service des ressources matérielles a reçu le mandat d'aménagement de deux ateliers de soudure à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT que ces travaux permettront de répondre aux nouvelles compétences attendues en ferblanterie, maçonnerie et plomberie;

CONSIDÉRANT qu'étant donné les délais serrés pour la réalisation de la phase 1, le recours à un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande est le plus opportun;

CONSIDÉRANT que la firme *Beaudoin Hurens* connaît déjà le bâtiment, ainsi que toutes les contraintes et tous les enjeux du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement sera requise dans le cadre de la mesure 50512 – Ajout ou réaménagement d'espace pour la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la dépense est déjà budgétée dans le matériel, l'appareillage et l'outillage (MAO) de l'École des métiers de la construction de Montréal ainsi que par un financement inter-écoles provenant du MAO de l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal (EMSOM);

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir le financement complémentaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 50512, le financement devra soit provenir du montage temporaire, soit être autorisé à même l'enveloppe de maintien d'actifs 2017-2018, soit être financé à même le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'éventuelle phase 2 des travaux sera incluse dans la demande de financement au MEES dans le cadre de la mesure 50512;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'augmentation de la clientèle de la CSDM, le Service des ressources matérielles a dû faire appel, dans les derniers mois, aux entrepreneurs détenant un contrat à exécution sur demande, afin d'effectuer de nombreux projets de réaménagement fonctionnel;

CONSIDÉRANT que le montant maximal annuel de l'entente concernant les travaux de réaménagement fonctionnel est atteint;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la Direction générale, en collaboration avec le Service du développement et de l'innovation professionnelle, la direction de l'unité et le Service des ressources matérielles, pour déposer une demande de financement complémentaire dans le cadre de la mesure 50512 – Ajout ou réaménagement d'espace pour la formation professionnelle;
- 2° d'AUTORISER le dépassement du montant de l'entente concernant les travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire, montant dont la valeur est présentée dans le présent rapport;
- 3° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à la firme *Beaudoin Hurens*, pour la poursuite du mandat de services professionnels liés au présent projet, en vertu de l'article 13 (4) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), soit au motif qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;
- 4° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* l'exécution des travaux de construction, telle que définie par les professionnels mandatés, en lien avec l'aménagement de deux ateliers de soudure à l'EMCM dans le cadre du contrat, à exécution sur demande, lié à l'appel d'offres 15-208P;
- 5° de CONFIER à l'entrepreneur suivant sur la liste établie à la suite de l'appel d'offres 15-208P – selon les modalités prévues – l'exécution des travaux auxquels fait référence le paragraphe précédent, si *GSF Canada inc.* n'est pas en mesure de les exécuter.

17. Service des ressources matérielles – école FACE – travaux supplémentaires dans le cadre de l’inspection et de la sécurisation des façades

Document déposé : Rapport A-33-1090 en date du 31 août 2017  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Saint-Denis Thompson* pour les travaux d’inspection et de sécurisation des façades de l’école FACE, située au 3449, rue University, à Montréal;

CONSIDÉRANT que l’ensemble des façades de l’école FACE nécessite des travaux de sécurisation pour remédier à des désordres dus non seulement à l’usure normale du temps, mais aussi à des interventions antérieures inappropriées, à des matériaux de moindre qualité ayant atteint leur durée de vie utile et à des problèmes de conception du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux de maçonnerie auraient rendu possible l’émission d’un rapport de vérification conforme aux exigences du Code de Sécurité d’ici la fin de l’été;

CONSIDÉRANT que l’inspection détaillée et les ouvertures exploratoires des façades exigent davantage de travaux correctifs et des travaux d’inspection qui devraient se prolonger jusqu’à la fin octobre 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER la poursuite des travaux avec l’entrepreneur *Saint-Denis Thompson* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande –, pour l’inspection et la sécurisation des façades à l’école FACE, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

18. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2812 en date du 17 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

19. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2813 en date du 17 août 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

20. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2825 en date du 25 août 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

21. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2826 en date du 29 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2827 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

23. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2828 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2829 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2830 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.



26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2831 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2832 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2833 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2834 en date du 25 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2835 en date du 28 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2840 en date du 29 août 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction  
du commissaire Mohamed Maazami pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami  
pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Information

- a) Version finale de l'entente tripartite avec la Fondation CSDM et l'organisme  
Kids Code Jeunesse
- b) A-29-1833 Service de la gestion des personnes et du développement  
des compétences – état de la situation au regard des postes  
enseignants à la formation générale des jeunes  
au 5 septembre 2017

33. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Club des petits déjeuners

En lien avec le rapport A-10-119 (Service de l'organisation scolaire – Club des petits  
déjeuners – entente de partenariat – année scolaire 2017-2018), les membres du  
comité exécutif saluent l'entente. Ils souhaitent toutefois apporter des modifications  
quant aux modalités visant à mesurer la satisfaction des usagers pour préserver  
la confidentialité des informations.

- b) Ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire  
2017-2018

En lien avec le rapport A-11-101 (Services éducatifs – ententes avec des établisse-  
ments d'enseignement privés pour l'année scolaire 2017-2018), des discussions  
portent sur le transport scolaire offert dans le cadre de ces ententes. Il est souligné  
que dans le cas où il s'agit du choix des parents et non d'une référence de la  
Commission scolaire de Montréal (CSDM), le transport n'est pas offert.

c) École Baril - inauguration

Mme Diane Beaudet rappelle que l'inauguration officielle de l'école Baril se tiendra le jeudi 7 septembre. En matinée il y aura des activités prévues avec les élèves et le personnel et en fin de journée, il y aura une fête de quartier pour souligner le retour de l'école dans son milieu.

d) Journée de la charité – 5 septembre

M. Ben Valkenburg mentionne qu'il est possible de faire un don à la Fondation CSDM en cette journée de la charité.

La séance est levée à 15 h 10.

*Secrétariat général - 11 octobre 2017*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 septembre 2017.